

La sobriété : notre responsabilité à tous

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'association Le Pont p. 3

LE SMIDOM À VOTRE SERVICE

Le Smidom élabore
son PLPDMA 2023-2029 p. 4

LA VALORISATION DES DÉCHETS

2023, l'année du
compostage p. 6

LA REDEVANCE INCITATIVE

Les évolutions 2023 p. 8

LA COLLECTE SÉLECTIVE

La simplification
des gestes de tri p. 9

LES DÉCHÈTERIES

L'activité
des déchèteries p. 10

ÉDITO



Paul Ferré
Président du Smidom

Ces derniers mois nous avons souvent entendu parler de sobriété, particulièrement de sobriété énergétique. Mais le choix de la sobriété au niveau des déchets ménagers c'est quoi ? C'est une démarche responsable choisie qui intègre les conséquences de la gestion de ses déchets sur l'environnement, la santé et la société. La sobriété c'est une démarche volontaire et individuelle qui va essayer de produire moins de déchets, d'éviter le gaspillage et de favoriser le recyclage, le réemploi et la mutualisation. Votre syndicat va continuer à s'engager avec vous dans cette démarche de sobriété.

La mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers nous a permis de recycler 32 kg par habitant en 2022 soit 5 kg de plus par habitant qui seront recyclés et non brûlés. Autre impact de ce changement : moins de présentations de votre bac à la collecte et la possibilité d'étendre encore la collecte une semaine sur deux à 3 nouvelles communes au cours de cette année. Ces gains de productivité vont nous permettre aussi de reprendre en régie (personnel et moyens Smidom) la collecte des 6 communes de Bords de Veyle.

Sobriété choisie aussi dans la gestion de ses déchets ménagers : 2023 est l'année de la préparation du tri à la source des biodéchets alimentaires : il reste encore dans nos bacs 30 kg de bio déchets qui pourraient être valorisés sur place. Tout au long de l'année 2023 le Smidom viendra à votre rencontre, dans chaque commune, pour vous proposer une formation au compostage avec possibilité d'achat de composteurs sur place. C'est l'un de nos enjeux majeurs afin de réussir à passer enfin au-dessous des 100 kg par habitant (109 kg/hab. en 2022).

Toutes ces actions sont reprises dans le PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) du Smidom. De mai à novembre ce plan a été élaboré en coopération avec une vingtaine de citoyens représentatifs de la société civile. Il a été présenté pour observations et suggestions au cours de ce premier trimestre (voir p 4).

Nos coûts d'exploitation en 2023 vont subir des hausses de tarifs de 7 à 10 % (déchèterie, gasoil, traitement des emballages) ; le Comité syndical a décidé de limiter les hausses de tarif de la redevance incitative à l'inflation constatée à fin décembre soit + 6,2 %. L'attention apportée aux consignes de tri et au tri à la source des biodéchets doit vous permettre de minorer cet impact.

LES DERNIÈRES ACTUS

Le Smidom installe des panneaux solaires

EN 2022, 9 panneaux solaires d'une puissance de 9 kW ont été installés par la société Solartech de Fareins sur le toit de l'entrepôt. En 2023, le Smidom remplacera sa chaudière fuel par une pompe à chaleur.



De nouvelles communes en C 0,5

Au lancement de la Redevance Incitative en 2016, toutes les communes étaient collectées en C 1, c'est-à-dire une fois par semaine. Au fur et à mesure des efforts faits pour réduire vos déchets, donc moins de présentations de bacs à la collecte, 24 des 33 communes de notre territoire sont passées en C 0,5 (une collecte toutes les deux semaines).

En 2023, quatre nouvelles communes passeront en C 0,5 : St-Didier-sur-Chalaronne, Messimy-sur-Saône, Mézériat et Chaleins. Et voilà des kilomètres et des litres de gasoil économisés !



Nouveau !

Le calendrier de collecte des ordures ménagères de chaque commune est disponible sur le site internet du Smidom. Téléchargez-le sur : www.smidom.org



Merci !

Ils ont passé de nombreuses années au Smidom et l'heure de la retraite a sonné.

Jean Luc Pinchinat, chauffeur, avait rejoint le Smidom en 2000. À 3h45 tous les jours de travail, il mettait en route son moteur ; toujours présent et ponctuel il a permis au Smidom de délivrer un service de qualité. Bonne retraite Jean Luc.

Thierry Galland a tenu tous les postes d'exploitation au Smidom : embauché en 2001, c'était notre agent polyvalent. D'une disponibilité remarquable il surveillait l'ensemble du matériel du Smidom pour nous permettre d'assurer le service de collecte. Bonne retraite Thierry.



Un acteur de l'économie circulaire : L'association LE PONT

Cette association gère à Mâcon deux activités : Eco'Sol et Eco'Cook

Eco'Sol est une structure d'insertion par l'activité économique, plus précisément un Atelier chantier d'insertion (ACI), qui participe à l'économie solidaire locale.

Ses supports d'activité sont une ressourcerie qui agit pour la réutilisation et le réemploi d'objets collectés (vêtements, meubles, électroménager, livres, etc.) avec trois espaces de vente et une repasserie, à destination des particuliers.

La Ressourcerie Eco'Sol est basée sur le réemploi et la seconde vie des objets. Sa mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes en transition professionnelle, alliant production économique et accompagnement socioprofessionnel.

Le Smidom a confié à Eco'Sol Le Pont la gestion du dépôt pour le réemploi des déchèteries de Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Étienne-sur-Chalaronne et Francheleins.

Les objets recherchés

- Textile et linge de maison
- Petits meubles (rotin, osier cannelé bambou) ou meubles type Ikéa
- Grands meubles si bois de qualité
- Canapés en bon état
- Petit électroménager et vélos
- Meubles de jardin en plastique en bon état
- Ski et chaussures ski
- Livres

Les objets non souhaités (ou à éviter)

- Vaisselle (sauf ensemble complet en bon état)
- Imprimantes et PC
- Plastiques alimentaires
- Objets de puériculture, casques

Concours scolaire : plus de neuf tonnes de textiles collectés !

Afin de sensibiliser les habitants de notre territoire au recyclage des textiles, le Smidom a organisé, en collaboration avec les écoles, un grand concours de collecte des TLC (Textiles-Linges-Chaussures).

16 écoles ont souhaité s'inscrire et les résultats ont été à la hauteur ! En 4 semaines de concours, du 24 octobre au 18 novembre 2022, des centaines de sacs ont été rapportés dans les écoles et déposés dans les bacs prévus à cet effet.

Au total pas moins de 9 tonnes de textiles et chaussures ont été sauvés des ordures ménagères ou des bennes en déchèteries et pourront ainsi être

recyclés. (Pour rappel : en 2021, 350 tonnes de TLC ont échappé au recyclage car jetés hors point de collecte).

Situées sur les points de tri, 43 colonnes TLC Le Relais sont à votre disposition pour y déposer vos textiles et chaussures usagés. N'hésitez pas à les utiliser !

Classement du concours : 1^{er} Cruzilles-les-Mépillat ; 2^e Chanoz-Chatenay ; 3^e Saint-Jean-sur-Veyle.

Les élèves de Cruzilles les Mépillat ont pu assister, le vendredi 20 janvier, au spectacle du clown SIROUY pour les récompenser.



Le Smidom élabore son PLPDMA 2023-2029

Le SMIDOM définit ses objectifs de sobriété dans son plan de réduction des déchets à 6 ans.

PLPDMA... définition et objectifs

Le PLPDMA est un plan des collectivités locales visant à réduire les déchets ménagers sur leur territoire. Il est élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les habitants pour définir des actions de réduction à la source, de tri, de recyclage, de réutilisation et de sensibilisation. Il comprend un état des lieux, une analyse des pratiques existantes et un plan d'actions détaillé pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets.

Des citoyens volontaires participent...

Pour mettre en place un PLPDMA, une CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) est constituée. Elle est composée d'une vingtaine de citoyens volontaires du territoire du Smidom et du travaillé avec l'aide de techniciens du Smidom et du conseil ELCIMAI pour élaborer des actions visant à réduire les déchets. La CCES s'est réunie 5 fois et se réunira de nouveau début 2024 pour faire le point sur l'avancement du plan.



Des actions importantes déjà engagées

La gestion des déchets est une préoccupation majeure pour notre planète et notre qualité de vie. Le Smidom a donc déjà mis en place différentes initiatives pour réduire la quantité de déchets produits et encourager leur gestion responsable.

- ▶ Promotion du compostage individuel et collectif
- ▶ Subvention à l'achat de broyeur à végétaux
- ▶ Développement des zones de réemploi
- ▶ Sensibilisation des usagers en déchèterie
- ▶ Mise en place de la Redevance Incitative en 2016 pour encourager les citoyens à réduire leur production de déchets.

Toutes ces initiatives visent à réduire la quantité et à encourager une gestion responsable des déchets. Le Smidom a un rôle important à jouer pour promouvoir ces initiatives et sensibiliser les citoyens à l'importance de la gestion responsable des déchets.

I - État des lieux

De bons résultats dans la réduction des ordures ménagères, mais des progrès à faire en collecte sélective et en déchèterie

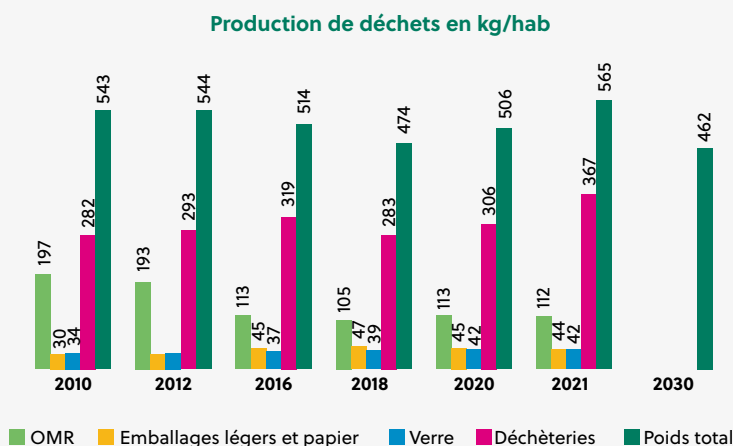
L'augmentation des déchets ménagers est due en grande partie à l'augmentation des tonnages apportés en déchèteries, notamment les déchets verts. Bien que la mise en place de la redevance incitative ait permis une performance accrue en termes de tri des ordures ménagères, il reste encore des déchets mal triés tels que les emballages plastiques, les papiers et cartons et le verre. La CCES s'interroge sur l'augmentation des déchets verts en déchèterie et explore des solutions pour la réutilisation ou le réemploi de ces ressources, notamment le mulching, le paillage et le broyage.

Les déchèteries disposent également d'une zone de récupération d'objets pour les revaloriser via les associations.

II - Objectifs

Atteindre moins 15% de déchets ménagers et assimilés produits par habitants en 2030 par rapport à 2010

- Un pic de production en 2021 impacté par les tonnages des déchèteries (+ 27 % par rapport à 2020)
- Pour atteindre 2023, la production doit baisser de **103 kg/an** par rapport à 2021



III - Actions

Voici les 7 actions clés pour la prévention et la gestion des déchets, allant de l'exemplarité des institutions à l'accompagnement des habitats collectifs

- 1 Exemplarité du Smidom et des administrations
- 2 Sensibiliser, partager et informer les acteurs en faveur de la prévention des déchets
- 3 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- 4 Augmenter la durée de vie des produits
- 5 Déployer les actions favorisant la consommation responsable
- 6 Réduire les déchets des entreprises
- 7 Instruments économiques : accompagner l'habitat collectif dans l'amélioration des performances de collecte en redevance incitative.

Retrouvez
l'analyse et le
diagnostic de
notre territoire
ainsi que les axes
et le détail des
fiches actions du
PLPDMA sur
www.smidom.org

Le Repair Café arrive !

Lors de la deuxième réunion du CCES sur le thème de la réutilisation et du réemploi, une demande des participants a été de créer un « Repair Café » sur le territoire pour encourager la réparation d'objets au lieu de les jeter. Nous avons organisé une session test du « Repair Café » à la MJC de Thoissey le 2 février 2023, en collaboration avec le « Repair Café » de Mâcon. Sur les 72 appareils déposés par les citoyens, près de 60 % ont pu être réparés. De nombreux bénévoles se sont portés volontaires pour l'accueil et la réparation au sein de la future association qui mettra en place le « Repair Café » à Thoissey.



Le principe

Un Repair Café est une association où des bénévoles réparent avec vous vos objets du quotidien pour éviter qu'ils ne soient jetés et prolonger leur durée de vie. Vous apportez vos objets endommagés ou cassés, comme des vêtements, des appareils électroménagers, des meubles, des jouets, etc., et les bénévoles vous aident à les réparer. Le Repair Café encourage le réemploi, la réutilisation et la réduction des déchets tout en renforçant la communauté et en promouvant la participation citoyenne. Vous souhaitez rejoindre cette belle aventure ? Envoyez un mail à : cforet@smidom.org

2023, l'année du compostage !



Dans le cadre de la loi antigaspillage, le tri à la source des biodéchets va se généraliser en France. Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables. N'attendons pas cette date pour valoriser nos biodéchets et rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté !

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Pour diminuer nos poubelles et protéger l'environnement en respectant le cycle de la nature ! 30 % des bacs d'ordures ménagères sont des biodéchets. Trier à la source permettrait de diminuer de deux à trois levées de poubelle par an, et ainsi baisser sa facture d'environ 10 % !

De plus, lorsque les déchets alimentaires vont à la poubelle, ils finissent le plus souvent brûlés dans un incinérateur. Comme les biodéchets sont constitués de 60 à 90 % d'eau... C'est du gâchis !

Ces biodéchets peuvent être valorisés par compostage et produire un engrais naturel qui va nourrir la terre et ainsi boucler un cycle naturel.

Composter à la maison...

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, feuilles mortes, tailles de haies...).

Le compostage permet le recyclage de ces déchets organiques pour produire naturellement un fertilisant, le compost, qui améliore la qualité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques.

Un geste doublement bénéfique : nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations.

...ou en collectif

En quartier, chaque habitant volontaire va déposer ses déchets alimentaires (épluchures, trognon de pommes, marc de café, restes de pain) dans un composteur dédié. Les apports sont complétés de matières sèches (feuilles mortes, broyat) pour que le mélange se transforme en compost.

Les bénéfices du compostage collectif sont les mêmes que pour l'habitat individuel : moins de déchets dans la poubelle et un engrais pour les plantes d'intérieur et les espaces verts de la commune.

C'est aussi une activité collective qui crée et renforce les liens entre voisins, donne une opportunité de mieux se connaître et favorise la prise de conscience environnementale.



Composteur collectif «La Chalaronne»

Vous êtes intéressé(e) par le compostage ?

Plusieurs sessions de distribution de composteur individuel sont prévues tout au long de l'année sur le territoire. La session s'accompagne d'une initiation gratuite au compostage.

Nous pouvons aussi vous accompagner pour l'installation d'un composteur collectif au sein de votre lotissement ou en bas de votre immeuble.

Pour connaître les dates n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.smidom.org, à contacter les bureaux du Smidom Veyle Saône au 04 74 04 94 69 ou vous renseigner directement auprès de votre mairie.

Rencontre avec...



André, retraité et passionné de jardinage

André Catherin, jardinier passionné et passionnant de Biziat, nous a expliqué comment, avec des matériaux de récupération, il a pu construire son lombricomposteur tour à plantes aromatiques.

« J'avais un composteur au fond de mon jardin mais ma femme rechignait à s'en servir car trop loin de la cuisine. J'ai eu l'idée de faire un lombricomposteur en y intégrant une tour de plantes aromatiques. Celui-ci est installé au bord de ma terrasse, plus besoin de se salir les pieds pour emmener ses épiluchures au composteur. Aucune odeur, pas de nuisibles et les aromates à porter de mains ! »

André est prêt à accompagner toute personne qui souhaiterait construire un lombricomposteur tour à plantes aromatiques. Pas besoin d'être un jardinier ou un bricoleur aguerri pour pouvoir mettre en place ce type de construction et vous aurez joint l'utile à l'agréable en traitant vos biodéchets tout en aromatisant vos bons petits plats ! Contactez le Smidom et demandez Audrey pour plus de renseignements.



Carole, maîtresse de maison résidence intergénérationnelle

Carole, maîtresse de maison de la résidence intergénérationnelle de 52 logements à St-Étienne-sur-Chalaronne, s'occupe avec bienveillance et dynamisme de ses résidents. Toujours pleine de bonnes idées, et après avoir mis en place des séances de sports-bien-être et de travaux manuels, elle a décidé de développer un jardin partagé sur les espaces verts de la résidence...



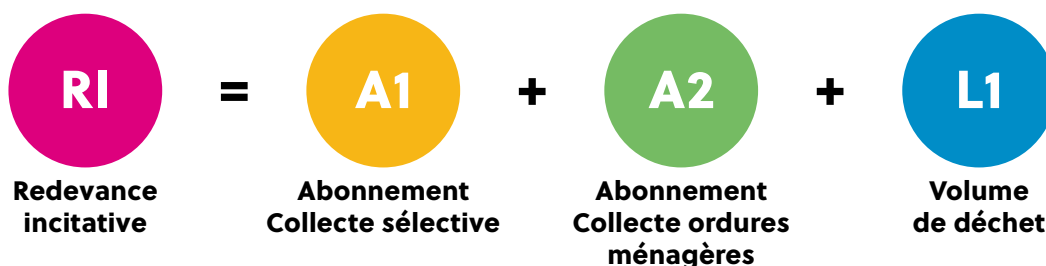
Dimitri et Cassandra, restaurateurs à Illiat



Arrivé fin 2016 sur la commune d'Illiat, le jeune couple de gérant du restaurant Grenouilles et Délices est un exemple dans la démarche écoresponsable.

Nous les avons rencontrés début mai pour les informer de la mise en place de la loi sur le tri à la source des biodéchets qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024. Suite à notre visite ils ont revu l'intégralité de leur gestion des déchets et notamment leurs déchets alimentaires, en faisant l'acquisition d'un écodigesteur.

Les évolutions 2023



Abonnement A1

Pour les particuliers, ce montant mensuel est déterminé :

- ▶ par le type d'habitation (les appartements ou les maisons de village sans jardin ont un plus faible « potentiel de production » en déchèterie)
- ▶ par le nombre de personnes au foyer (plafonné à 5 personnes)

Il couvre les frais de fonctionnement des déchèteries et de la collecte sélective.

Ces coûts sont liés aux volumes déposés et aux factures de différents prestataires qui gèrent ces activités, ils sont liés à des indices qui s'imposent sur les marchés.

Compte tenu des conditions économiques de 2022 et des prévisions de 2023, ces coûts augmenteront de 7 à 10 %. L'abonnement A1 augmente de 9 %.

Les nouveaux tarifs sont consultables sur le site internet du Smidom : www.smidom.org

Abonnement A2

Pour les particuliers, ce montant mensuel est déterminé en fonction du niveau de service :

- ▶ apport volontaire dans des colonnes avec contrôle d'accès
- ▶ collecte toutes les deux semaines (C 0,5)
- ▶ collecte chaque semaine (C 1)

Il reflète les coûts fixes du service de collecte.

Nous avons souhaité pour 2023 mieux différencier ces trois niveaux de service.

Service OMR (par mois)	2022	2023
PAV	2,16 €	1,00 €
C 0.5	1,60 €	1,66 €
C 1	2,13 €	2,50 €

Les tarifs 2023 augmentent en moyenne de l'inflation soit 6,2 %. Cette augmentation est différenciée selon les trois éléments qui constitue votre facture. Le tarif des levées n'augmente que de 4,6 %.

Le minimum annuel de levées ou dépôts facturables a été modifié en 2022, il reste fixé à 8.

Le Smidom reprend en régie la collecte des six communes de « Bords de Veyle »

Les communes de Bizat, Chanaz-Chatenay, Chaveyriat, Mezeriat, Saint-Julien-Sur-Veyle et Vonnas étaient collectées par un prestataire extérieur. Compte tenu des ressources dégagées par le passage en C 0,5 de 27 communes, le Smidom est maintenant en capacité de collecter en régie (personnel et véhicules Smidom) ces six communes au 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle organisation entraînera éventuellement un changement de jour de collecte, les habitants de ces communes seront informés par courrier prochainement.



La commune de Peyzieux-sur-Saône fait le choix de l'apport volontaire, un exemple de sobriété

Afin de contribuer à la réduction des coûts d'exploitation tout en maintenant le service, la commune de Peyzieux fait le choix de l'apport volontaire des ordures ménagères en colonne aérienne. Avec également l'implantation d'un nouveau point de collecte sélective, quatre colonnes aériennes à contrôle d'accès seront installées sur la commune.

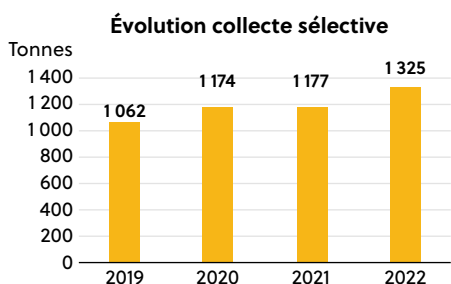
Les habitants se verront proposer une reprise de leur bac.



La simplification du geste de tri

2022 à vu la mise en place de la simplification du geste de tri des emballages. Désormais, tous les emballages peuvent être triés dans les colonnes jaunes.

Cette simplification à permis de collecter 12,5 % d'emballages de plus qu'en 2021. Une bonne nouvelle pour l'environnement et l'économie de nos ressources naturelles !



Collecte 2021 : 1177 tonnes soit **27 kg par habitants**
 Collecte 2022 : 1325 tonnes soit **30 kg par habitants**

ENEIN Affichez-moi dans votre cuisine!
TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !

LES EMBALLAGES

- bouteilles et flacons en plastique
- pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène
- emballages métalliques
- cartonnettes
- briques alimentaires

En vrac

Ne pas imbriquer les emballages **gros cartons d'emballages** **pile** **jouets cassés**

Sytraival **CITEO** Demandez ensemble une nouvelle vie à nos déchets.

Mais un taux de refus encore trop important

28,5 % des dépôts effectués ont été refusés par notre centre de tri en raison de leur non-conformité, soit 377 tonnes.

Brosse à dents, cintres, objets divers, litière pour chat, couches bébé, restes de nourriture... Nous rappelons ici que la colonne jaune des emballages est uniquement réservée aux emballages en plastique, en métal et en cartonnette.

Ces erreurs ne sont pas sans conséquences sur nos factures ; coût des refus de tri : **218 000 € pour 2022.**



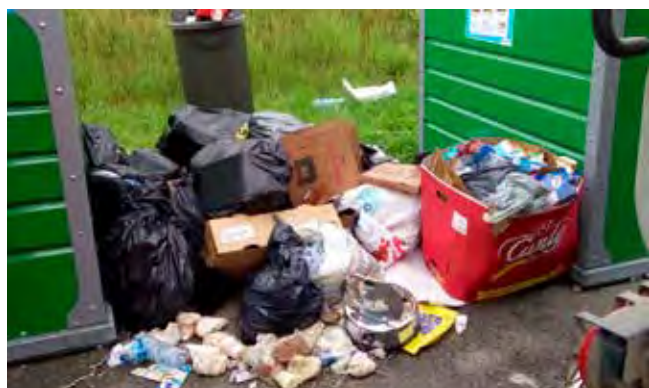
La litière pour chat, les brosses à dents ou autres objets en plastiques dans les colonne emballages c'est NON !



Et toujours des incivilités

En 2022, ce sont encore 60 tonnes de dépôts sauvages ramassées au pied des colonnes de tri.

Coût : 100 000 €.



La propreté de nos espaces communs ne dépendent pas seulement de l'efficacité des agents de nettoyage mais aussi de l'éducation des personnes qui passent par là.

Les surcoûts générés par les refus de tri et les incivilités représentent environ **9 % de nos factures !** Soyons respectueux de notre environnement en stoppant les incivilités, soyons attentifs à nos gestes de tri.

Nous participerons ainsi à limiter la hausse de nos factures !

Consultez les consignes de tri des déchets sur www.smidom.org



L'activité des déchèteries

Qu'avez-vous déposé en déchèterie en 2022 ?

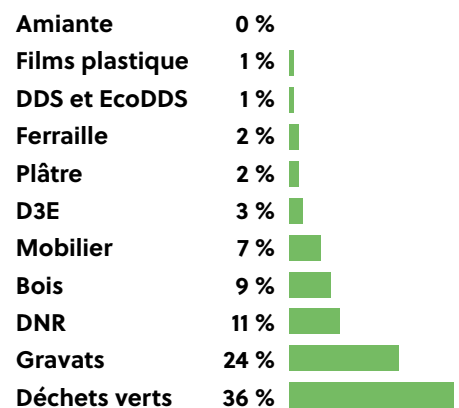
Sur les 14 000 tonnes déposées en déchèterie, 60 % sont des gravats et des déchets verts. Même si les déchets verts sont en baisse de 12 % par rapport à 2021, ils représentent encore 112 kg par habitant (autant que de déchets ménagers), ce qui est très supérieur à ce que l'on constate dans les collectivités voisines. Nous allons commencer cette année à entreprendre des actions pour essayer de mieux valoriser ces ressources sur site.

La réduction des DNR

Les DNR (déchets non recyclables appelés précédemment « encombrants ») ont baissé de 31 % ; c'est une satisfaction due à la mise en place pendant quelques mois d'un agent de communication du Smidom auprès de la benne DNR. Ses recommandations vous ont permis de mieux trier et de valoriser des déchets qui auparavant étaient incinérés. Nous espérons que ces efforts de tri vont continuer cette année.

Mise en place de nouvelles REP

2023 marque la mise en place progressive d'une nouvelle mesure, la Responsabilité élargie du producteur (REP). Le principe est simple : celui qui fabrique, distribue ou importe un produit doit prendre en charge les coûts liés à sa fin de vie. Le fabricant, distributeur ou importateur verse une contribution à un éco-organisme. Celui-ci va gérer les coûts opérationnels de valorisation du produit et aussi verser des soutiens aux collectivités qui ont géré la fin de vie du produit. Il existe de nombreuses REP : piles et accus, papiers journaux, équipements électroniques, textiles, etc. Le bon suivi des consignes de tri des REP permet de minorer le coût de fonctionnement de nos déchèteries.



Nouvelle REP 2023

ABJ
articles de bricolage
et jardinage

ASL
articles de sports
et loisirs jouets

Soyez attentifs, lors de vos passages en déchèterie, à la mise en place de ces nouvelles REP. Une signalisation vous indiquera à quel endroit déposer vos articles.

Rappel : les articles en bon état sont à déposer en priorité dans le local réemploi de votre déchèterie.

Le Smidom à votre rencontre dans les déchèteries

Dans les suggestions de la CCES, au cours des ateliers collaboratifs, il est ressorti une demande de contact direct avec les utilisateurs des déchèteries pour une meilleure explication des circuits de dépose dans les bennes.

Une équipe du Smidom est venue animer ces moments d'explication et de convivialité le mercredi 26 octobre à Vonnas et samedi 19 novembre à Saint Jean sur Veyle. De nombreux utilisateurs ont pu apprécier le café et les viennoiseries de « L'Épicurienne ».

D'autres animations en déchèterie seront prévues courant 2023.



Océane et son Food Truck

Comment se débarrasser de ses déchets d'amiante ?

Dates de collecte 2023

Déchèterie de
Saint-Étienne-sur-Chalaronne
Mardi 4 juillet entre 8 h et 12 h

Déchèterie de Vonnas
Mardi 3 octobre entre 8 h et 12 h

Inscription obligatoire
au bureau du Smidom

Les déchets d'amiante sont interdits sur nos déchèteries. Ceux-ci présentent des risques pour la santé et doivent être manipulés avec précaution, le mieux étant de les filmer avec du film étirable. Pour vous débarrasser de ces déchets amiantés, il faut contacter le Smidom

qui organise une collecte par trimestre à destination des particuliers en possession de petite quantité d'amiante lié. Ces opérations de collecte sont organisées sur les déchèteries de Saint-Étienne-sur-Chalaronne ou de Vonnas. Il vous sera demandé de vous conformer obligatoirement aux consignes de sécurité, d'emballages et de volume (0,5 m³ maximum) détaillées dans la procédure qui vous sera remise au moment de votre inscription. En cas de manquement votre apport sera refusé.

► Formulaire d'inscription sur [www.smidom.org/Les déchèteries/L'amiante](http://www.smidom.org/Les_déchèteries/L'amiante) ou par téléphone au 04 74 04 94 69



Déposez vos emballages en déchèterie !



Pour éviter de trop nombreux déplacements à la colonne emballages de votre commune, profitez de vos déplacements en déchèterie pour y emporter tous vos emballages. En un seul geste, videz votre contenant et c'est fait !

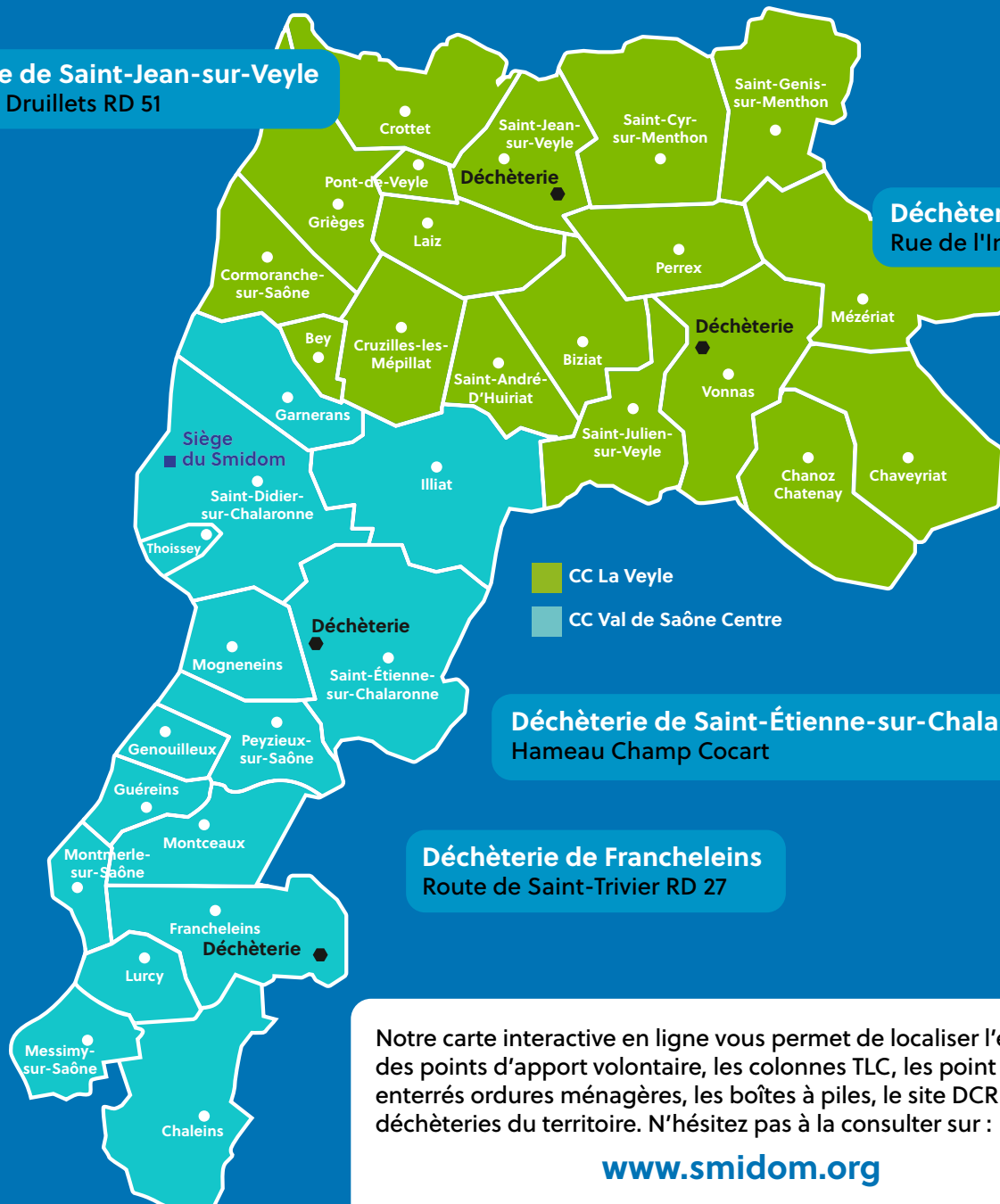


Déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle

Lieu-dit les Druillets RD 51

Déchèterie de Vonnas

Rue de l'Industrie



Notre carte interactive en ligne vous permet de localiser l'ensemble des points d'apport volontaire, les colonnes TLC, les point d'apport enterrés ordures ménagères, les boîtes à piles, le site DCR 01 et les déchèteries du territoire. N'hésitez pas à la consulter sur :

www.smidom.org

Horaires d'ouverture de vos déchèteries

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre (hors juillet-août)		Du 1 ^{er} juillet au 31 août	Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi		14 h à 18 h	Du lundi au samedi 7 h à 13 h		14 h à 17 h
Mardi		14 h à 18 h			14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	Dimanche 9 h à 12 h	9 h à 12 h	14 h à 17 h
Jeudi		14 h à 18 h			14 h à 17 h
Vendredi	9 h à 12 h	14 h à 18 h			14 h à 17 h
Samedi	9 h à 13 h	14 h à 18 h	uniquement à Vonnas et Francheleins	9 h à 12 h	14 h à 17 h
Dimanche	9 h à 12 h uniquement à Vonnas et Francheleins				Fermée

L'accès aux déchèteries sera clos 10 minutes avant l'heure de fermeture